

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

51ème Rallye National P.E.A de la Luronne Coupe de France des Rallyes - Coefficient 3

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 16
du 22/01/2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

**(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)**

Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Luronne
Nom du Rallye :	51 ^{ème} Rallye National PEA de la Luronne
Date :	25 & 26 Avril 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Eligibilité :	Coupe de France Coefficient 3
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°16 du 22/01/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°181 du 24/02/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHAMAGNE Alexandre
Téléphone :	06 32 79 61 61
Mail :	alexchamagne.asaluronne@gmail.com



Comité d'Organisation	
Président :	CHAMAGNE Alexandre
Membres :	Le comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Etang de la Poche – 70300 LUXEUIL LES BAINS
Lieu, date, horaire :	Samedi 25 Avril 2026 de 7h00 à 23h00 Dimanche 26 Avril 2026 de 6h30 à 20h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 16 Février 2026
Ouverture des engagements	Lundi 16 Février 2026
Clôture des engagements	Lundi 13 Avril 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 16 Avril 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 18 et Dimanche 19 Avril 2026 Vendredi 24 Avril 2026 De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Lieu à définir par additif
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 18 et Dimanche 19 Avril 2026 Vendredi 24 Avril 2026 De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 de 7h00 à 10h30 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 de 7h30 à 11h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 7h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h15 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS

Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h15 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux vérifications administratives le Samedi 25 Avril 2026
Départ 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 12h30 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Arrivée 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 19h43 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Publication résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 23h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Départ 2 ^{ème} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 08h00 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Arrivée du rallye (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 15h38 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 Lieu à définir par additif
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 19h Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN 123813 / 0314
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Régis LEGROS 126762/0315 Gérard FINQUEL 1313/0405
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	A définir par additif
Directeur de Course PC	Thierry COURANT 16140 / 0409
Directeur de Course Adjoint PC	Hubert BENOIT 3617 / 0411

Directeur de Course Adjoint PC (VHC / VHRS)	Daniel BLANQUIN 1940 / 0308
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	(ES 1) Maryse THOMAS 3123 / 0314 (ES 2) Delphine NASAZZI 11063 / 0314 (ES 3) A définir par additif
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	(ES.1 Départ) Christophe GALLAIRE 242385 / 0314 (ES.1 Adjoint) Jacky LEPEULE 13663 / 0413 (ES.2 Départ) Jean Christophe OUDIN 236865 / 0314 (ES 3 Départ) Martial PEUGEOT 44346 / 0411
Commissaire Technique responsable (VHC/VHRS)	Serge BULLIER 19678 / 0409
Commissaire Technique responsable MODERNE	Michel PETETIN 217737 / 0409
Commissaires Techniques adjoints	Jean Louis REVERCHON 6835 / 0421 Denis DERCHE 33547 / 0314 Jean François GERARD 323556 / 0408 Arnaud CATELIN 353737 / 0408
Médecin chef et Départ ES 1	Eliane BRETL 348380 / 0409
Médecins	(Départ ES 2) Julie CHENUT 348377 / 0409 (Départ ES 3) Christophe CHAMBON Licence en cours
Chargés des relations avec les concurrents	Monique FRANCE 29181 / 0409 Monique REVERCHON 14505 / 0409
Chargé des relations avec la presse	Alexandre CHAMAGNE 157520 / 0409
Chronométrateurs	(Départ ES 1) Sylvie FAIVRE 11039 / 0421 (Arrivée ES 1) Jean Marie TSCHOFFEN 19687 / 0411 (Départ ES 2) Bernard AUBERT 242742 / 0409 (Arrivée ES.2) Typhanie ADAM 313947 / 0409 Baptiste EPELOY 33083 / 0409 (Départ ES 3) Nathalie THIERY 342012 / 0308

	(Arrivée ES 3) Jean-Luc GERARD 217246 / 0409
Classement	David GUIBLAIN 134494 / 0418 Michèle GUIBLAIN 163636 / 0418
Speaker	Stéphane GRILLOT 188726 / 0409
Voiture Tricolore	Marc BRODUT 11103 / 0413
Voiture Autorité	François BRESSON 47951 / 0409
Voiture Info / Sono	Stéphane GRILLOT 188726 / 0409
Voiture Balai	Fabrice GREGET 149465 / 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne compte pour la Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 3, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2026, les challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 Avril 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 510 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 460 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €

Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 60 m² par équipage (si assistance groupée, 60 m² plus 40 m² par voiture supplémentaire) , aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)

Le parc assistance sera situé dans les emplacements / parking matérialisés aux abords de l' :
Etang de la Poche – Rue Gambetta – 70300 LUXEUIL LES BAINS

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de **286,30 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **110,4 Km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES - 1 / 4 / 7 / 10 :	BLANZEY de 6,1 Km
ES - 2 / 5 / 8 / 11 :	LE PREMOUREY de 10,6 Km
ES - 3 / 6 / 9 / 12 :	LA VILLE DE MOSEY de 10,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : Les 18 et 19 Avril 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Le 24 Avril 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

6.3. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES :					
Plus de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
De 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
De 4 à 7 partants	350€	200€			
De 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ :	300€				
Si moins de 3 partantes :	200€				

Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 26 Avril 2026 à 19h00.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK « ASA LURONNE » OU**

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE